

LA PRÉSIDENTE

La présidence a pour rôle de :

- veiller au respect de l'ordre du jour
- veiller au respect du minutage prévu, quitte à proposer à l'AG de le modifier en cours de route si nécessaire
- veiller à la bonne tenue des débats : respect des tours de parole, du temps de parole lorsqu'il est limité, et des camarades les un-e-s envers les autres
- proposer des synthèses des débats pour inscription dans le relevé de décision
- organiser les votes si il n'y a pas consensus sur une question

Pendant les débats la présidence peut :

- rappeler à la personne qui parle qu'il faut conclure si son temps est écoulé
- annoncer la clôture des inscriptions pendant la prise de parole d'un-e camarade
- proposer de rouvrir un tour de parole si le débat n'est manifestement pas clos, en prévenant que cela implique de réduire le débat de débat d'un autre point

La présidence rappelle en début de séance le rôle de l'AG :

- c'est l'organe décisionnel du syndicat ;
- les décisions prises en assemblée générale doivent rester dans le cadre de nos orientations de congrès ;
- entre deux assemblées générales c'est l'équipe syndicale qui a pour mandat de mettre en œuvre les décisions de l'AG

LE SECRÉTARIAT (2 PERSONNES)

Le secrétariat a pour rôle de :

- prendre en note les propos échangés (de manière non nominative) pendant les débats ce qui permet ensuite à la permanence d'en faire un compte rendu lisible qui sera envoyé à tou-tes les adhérent-es.
- prendre en note les décisions et les éventuels résultats de votes dans le relevé de décision, qui servira pour la permanence à les mettre rapidement en œuvre

LE MINUTAGE

Si l'assemblée générale le décide il est possible de minuter les interventions. Il s'agit alors de préparer deux feuilles sur lesquelles on inscrit :

- « 30 secondes » et qu'on montre à la personne qui parle lorsqu'il ne lui reste que 30 secondes
- « FIN » et qu'on montre à la personne qui parle lorsque son temps est écoulé

Il faut bien entendu chronométrer les interventions de chacun-e.

LES TOURS DE PAROLE

Les personnes souhaitant intervenir lèvent la main. Ils s'agit alors de les inscrire sur une liste de prise de parole qui respecte deux règles (double liste québécoise) :

- les personnes qui ne sont pas encore intervenues dans le débat parlent en priorité, même si elle se sont inscrites après
- les femmes parlent avant les hommes, même si elles se sont inscrites après

Une nouvelle liste est créée pour chaque débat ou point à l'ordre du jour.

Exemple de liste :

Karl	Karl
Louise	Louise
Rosa	
Errico	
Max	
Emma	

Louise a déjà parlé c'est donc à Emma de prendre la parole. Ensuite ce sera le tour de Errico puis Max qui comme Emma n'ont pas encore parlé. Enfin, Louise pourra prendre une deuxième fois la parole, suivie par Karl.

